

ceux qui doivent subir les examens requis pour obtenir les deux diplômes en question. Nous sommes persuadé que ces points sont si importants que nous ne croyons pas mieux faire que de rapporter les dispositions des arrêtés qui y ont traités. Pour être admis au grade de bachelier es-lettres, est-il dit, l'on est tenu de répondre à des questions qui se divisent en trois séries: la première embrasse la connaissance des auteurs grecs et latins, et la rhétorique; la deuxième, l'histoire et la géographie; et enfin la troisième, la philosophie et les éléments des sciences mathématiques. Nous devons ajouter que ces trois séries de questions sont tirées au sort; on a rédigé à cet effet un tableau de celles à proposer sur les différents sujets, on dépose dans trois urnes des boîtes portant des numéros correspondans à ces questions, et chaque boule qui est extraite des urnes indique la question à laquelle le candidat doit répondre pour être reçu bachelier; l'examen dure trois-quarts d'heure.

Pour être admis à subir l'examen du baccalauréat es-sciences, il faut d'abord être muni du diplôme de bachelier es-lettres. Les candidats au baccalauréat es-sciences physiques doivent répondre sur l'arithmétique, la géométrie élémentaire, l'algèbre, comprenant les problèmes qui dépendent des équations du premier degré, à une ou plusieurs inconnues; sur les machines simples et la partie des éléments de statique qui s'y rapportent, sur les éléments de physique, de chimie et d'histoire naturelle.

Tel est l'ensemble des épreuves classiques auxquelles l'aspirant est tenu de se soumettre avant qu'il ne puisse subir un seul examen de médecine. C'est, en définitive, après s'être conformé à ces réglemens universitaires, après avoir fait des études spéciales sur les parties accessoires des sciences médicales, que l'époque des études médicales commence.

À défaut de données positives sur les réglemens universitaires de l'Allemagne, nous pouvons cependant affirmer que les études classiques y sont actuellement en force, et qu'elles sont exigées plus rigoureusement encore qu'en France. Dans la grande Bretagne, on insiste également sur la présentation des diplômes classiques.

Voilà donc les Universités européennes les plus renommées à l'époque actuelle, qui mettent en force ces réglemens si impérieux pour la dignité de la science.

Les différentes institutions ont ainsi compris la nécessité d'imposer quelques restrictions classiques aux empâtémens du charlatanisme; ce but ne pouvant être obtenu qu'à la condition expresse d'exposer les candidats médicaux à des garanties classiques, garanties également sacrées pour l'intérêt de la profession et de la société; et, c'est sans contredit, la pensée des personnes qui ont été appelées à adopter ces importantes réformes dans l'enseignement médical; depuis, ils se sont applaudis des résultats avantageux qui ont été obtenus; le corps médical y a gagné en recrutant ses membres au milieu d'hommes instruits, réellement scientifiques, jouissant d'une juste considération, et remplissant avec distinction les fonctions publiques dont ils peuvent être revêtus. Cette ligne de démarcation a produit également une meilleure impression sur l'esprit de la société, ces entraves imposées à la trop grande diffusion de l'enseignement médical ont eu l'effet de stimuler l'émulation des jeunes gens. La certitude qu'ils ont d'être appréciés par la société entière, la part de considération qui retombe sur le corps entier des médecins, leur assure une brillante carrière et une honorable existence.

Maintenant que nous avons esquissé rapidement le degré d'importance que l'on rattache aux études classiques en Europe, il importe d'en faire voir les incalculables avantages pour ce pays, et combien l'application de ces épreuves seraient fécondes en heureux résultats.

Il est difficile que l'on ne soit pas inquiet lorsque l'on voit surgir de tous côtés le nombre considérable de jeunes gens qui aspirent aux professions libérales, en général, et à la profession de médecine, en particulier. Un grand nombre de ceux qui s'adonnent ainsi à ces études, ne voient jamais se réaliser le rêve de leurs espérances, et un plus grand nombre encore ne recueillent de tous leurs efforts que les plus amères déceptions. Or, nous sommes entièrement convaincu que l'encombrement et une compétition malheureuse sont les sources fécondes de ce malaise des professions. Ce sont ces cruelles déceptions, et partant ces actes de désespoir et de découragement qui se multiplient plus spécialement dans l'exercice de la médecine, c'est pour conjurer cet état de chose que nous nous constituons le partisan zélé des examens classiques, avant l'admission du candidat aux études médicales, c'est en insistant avec une sévérité rigoureuse sur la présentation d'un diplôme obtenu

devant des professeurs compétens, que l'on pourrait opérer une régénération avantageuse du corps médical. Alors, seulement, le corps des étudiants diminuerait singulièrement; alors, cette plaie de la profession, le charlatanisme, perdrait de son prestige, et l'horizon de ses tristes manœuvres se rétrécirait de plus en plus.

Chaque médecin est frappé du nombre des inconvéniens qui résultent de la non-limitation des élèves en médecine, par des études préparatoires; un des plus graves, et qui porte préjudice d'abord à la profession médicale elle-même, est une semblable concurrence qui la fait déchoir, ensuite aux individus, car, ils ne peuvent se flatter de trouver dans l'exercice de cette honorable profession les moyens de s'assurer une existence convenable; mais, cette diminution ne peut s'obtenir qu'à la condition de rendre les élèves plus instruits et plus habiles afin qu'il résulte, par des entraves mises à l'enseignement, un privilège en faveur de quelques-uns, sans aucun profit pour la société. Or, il faut examiner si l'enseignement médical, dans ce pays, est aussi complet, aussi élevé qu'il doit et qu'il peut être. Ce point, nous l'abandonnons à l'appréciation de nos lecteurs. Pour notre part, nous sommes convaincu que l'ensemble des études médicales qui se fait, pêche par l'insuffisance. Du reste, nous reviendrons sur ce sujet.

Tel est l'ensemble des considérations que nous avons cru développer au sujet des sciences préliminaires, en médecine. Nous avons exposé l'importance du sujet et différentes mesures qui ont été adoptées pour relever l'éclat de la médecine, en Europe, et imprimer une direction plus philosophique à cet enseignement. Car, il faut bien se rappeler que, quand la science est purement pratique et qu'elle se traîne exclusivement dans le sentier de l'application, elle tend évidemment à se rabaisser et à devenir, il faut l'avouer, un métier. On doit élever la science très haut, parce que l'homme est porté à la rabaisser trop bas; il faut l'alimenter par des découvertes de chaque jour, en un mot, par tous les progrès du tems; parce que la science humaine, à dit ingénieusement un habile cervin, est comme un liquide qui s'évapore et diminue, si l'on a soin d'y ajouter sans cesse.

Nous apprenons, avec plaisir, que le personnel médical de l'Hôpital-Général de cette ville doit prochainement recevoir un renfort de médecins, qui était à désirer depuis long-tems; jusqu'à ce jour, les médecins ordinaires, au nombre de six, ont rempli les devoirs les plus pénibles de la profession, avec un zèle digne d'éloges; l'augmentation du personnel aura l'effet de répartir, d'une manière plus générale, les devoirs imposés à cette charge publique. Aussi, les directeurs ont compris l'urgence de ces mesures importantes, et ils viennent enfin de créer six places nouvelles, qui seront disposées sous peu. Nous souhaitons que, dans le choix des candidats qui doit se faire, nos compatriotes y soient dignement représentés, ce ne serait qu'un acte de justice à leur rendre, et d'autant plus que sur les six médecins composant actuellement le personnel de l'Hôpital, nous n'y voyons figurer qu'un seul de nos compatriotes. Nous comptons plusieurs jeunes médecins, en cette ville, qui réunissent toutes les qualités requises pour remplir les services de cet Hôpital.

L'article ci-dessous, que nous traduisons du *New-York Surgical Reporter*, sera lu avec intérêt par nos lecteurs; l'auteur expose les objections au système actuel de l'enseignement aux Etats-Unis, l'état d'abaissement de la profession et termine par quelques propositions pour conjurer cette crise fâcheuse.

#### Convention nationale de médecine aux Etats-Unis.

Le sujet d'une réforme médicale doit attirer évidemment l'attention générale de la profession de ce pays, pour quelque tems à venir. L'importance d'un mouvement général et énergique, pour obtenir un système plus élevé d'éducation médicale et de réglemens plus rigoureux pour l'admission des candidats à l'honneur et à la dignité du doctorat, est devenue si impérieuse, et les besoins qui résultent des changemens augmentent avec une rapidité si alarmante, que le corps médical entier de ce pays y est intéressé. Chaque journal médical que nous recevons, la plupart des adresses de savans professeurs, en un mot, tous les hommes de progrès insistent avec énergie sur l'urgence d'une réforme médicale; et ceux-là faisant cause commune avec le corps de la profession, attendent avec anxiété les résultats des travaux de ceux qui doivent se dévouer à cette tâche herculéenne, à l'assemblée projetée de la convention nationale de médecine.

Jamais il ne s'est présenté une époque plus favorable à la réalisation d'un tel projet: tous les mouvemens récents qui se sont opérés dans la médecine tendent à ce but; et nous ne croyons pas qu'il existera des différences d'opinion bien tranchées parmi les membres de la convention quant à la forme, certainement il n'y en aura aucune quant à la nécessité de la réforme.

En poursuivant nos remarques sur les avantages à tirer une ligne de démarcation entre les collèges et les bureaux qui

accordent des licences, nous désirons qu'il soit clairement compris que nous combattons pour des principes et non contre les hommes; et nous ne voudrions pas non plus volontairement heurter de front la position ou les intérêts individuels. Examinons donc d'abord quelques-unes des objections palpables au système actuel d'éducation médical en ce pays.

Les collèges, étant des corps incorporés qui seuls ont le pouvoir d'accorder le diplôme de docteur en médecine, et dans plusieurs Etats, s'arrogeant à eux seuls le contrôle exclusif de conférer une licence pour la pratique de la médecine, peuvent exiger et exigent même des étudiants en médecine de suivre leurs leçons et d'acquiescer leurs honoraires, que les professeurs aient ou n'aient pas donné en retour une compensation équivalente. Nous ne ferions aucune opposition à cet exercice d'un privilège spécial, si cet exercice produisait le moindre bien. N'est-il pas parfaitement reconnu que l'inefficacité de l'enseignement, les épreuves plus qu'insuffisantes des candidats, et le défaut de qualification qui s'en suit chez ceux qui pratiquent, ont directement ou indirectement inondé notre pays de charlatans et ont flétri la profession? Une proportion nombreuse d'empiriques à affilés sont des hommes possédant des diplômes de quelques-uns de nos estimables collèges de médecine; et la raison évidente de ceci est la facilité reconnue avec laquelle on obtient le titre de M. D. qui semble donner quelques apparences de sanction au charlatanisme. Si l'est nécessaire d'accorder le privilège de l'enseignement à quelques-uns seulement, il nous faut séparer le pouvoir enseignant du pouvoir licenciant et permettre la popularité des écoles de se reposer sur la bonté des doctrines qu'ils inculquent, et l'ensemble de connaissances pratiques qu'on en peut retirer. Dans la plupart de nos collèges, existent des hommes qui ne sont que des véritables inebes. Ces individus sont généralement ceux qui ne doivent leur position élevée qu'à l'influence de relations puissantes, riches, ou autres titres semblables, nullement compétens à juger de leur ignorance ou de leur talent. Ces inebes enseignent des doctrines absurdes et surannées et sont en tout en arrière des progrès du siècle; les étudiants qui sont tenus de prêter attention à leurs enseignemens, doivent répéter à leurs examens leurs absurdités et leurs dogmes forgés ou par une conséquence toute naturelle, sont déclarés ignorans de la branche qu'ils enseignent. Le résultat immédiat de ceci est: qu'à moins que l'étudiant n'ait reconnu l'erreur de cet enseignement par ses propres ressources, ou par les meilleurs préceptes d'un maître plus accompli, quand il en arrive à l'application pratique des principes qu'il a appris, il n'a d'autre alternative que d'oublier ce qu'on lui a enseigné, ou de se cramponner à des manuels que l'expérience de chaque jour condamne comme insuffisants. De plus, le système actuel des réglemens universitaires paralyse le libre essor du talent, en accordant plus de pouvoir pour conférer des certificats d'assiduité qui peuvent servir au besoin d'un titre légal à l'acquéreur pour obtenir un diplôme. En créant un ou plusieurs bureaux d'examineurs, dont l'autorité découlerait de l'institut national, pour examiner tous ceux qui se présenteraient porteurs de certificats valides et de bonnes mœurs, ces candidats seraient choisis de précepteurs qui pourraient leur inculquer l'instruction la plus solide et leur procurer les moyens les plus efficaces pour obtenir les qualifications requises pour subir l'examen sévère auquel ils seraient soumis. Des écoles particulières seraient établies, des efforts individuels seraient faits, et une ligne de démarcation serait tirée entre l'élève instruit et l'élève ignorant, qui serait aussi stricte que notre académie de médecine cherche à la faire entre les médecins à diplôme et les médecins à licence. Nous reviendrons sur ce sujet du nouveau; en attendant nous sollicitons l'attention des délégués de la convention nationale à trouver des moyens propres à faire une distinction entre les pouvoirs enseignant et licenciant et à assurer une épreuve rigide de qualification aux examens des candidats pour le diplôme de docteur en médecine.

ARTICLES DE MÉDECINE LÉGALE.—Nous soumettons à la profession plusieurs cas de médecine légale, qui ont présenté devant les tribunaux français un intérêt des plus remarquables, par suite des dissidences d'opinions qui se sont présentées chez les experts chargés de cette mission par la justice publique. Nous n'avons pu reproduire au long, les débats scientifiques qui ont été provoqués de part et d'autre: nous nous contentons simplement d'en reproduire l'analyse faite par la *Gazette Médicale*. Nous espérons consacrer, à l'avenir, quelques colonnes à ces questions si palpitantes d'intérêt, questions qui sont par fois d'une nature si épineuse que toutes les lumières de la science sont requises pour en élucider le tableau. Nous le ferons pour un double but: 1. pour mettre nos honorables confrères au courant des décisions auxquelles se sont arrêtés les hommes chargés du rôle d'expertise; 2. afin que, lorsque mandés par la justice, ils puissent appuyer leurs opinions sur des faits déjà admis et jugés. Les questions qui se soulèvent relativement à la science légale sont fécondes en erreurs; ce sont des armes à double tranchant qui causent des blessures mortelles au médecin ignorant, et qui, dans bien des cas, laissent des indices de l'insuffisance des études. Il importe d'avancer d'en saisir les difficultés, et de ne pas confondre l'incertitude avec la vérité; jaloux de conserver à la médecine ce qu'elle doit toujours avoir, nous aurons soin, en tems opportun, de rappeler à nos confrères les principes qui doivent les guider dans les cas d'expertise.

Le Dr. Stephens, doyen et professeur titulaire de pathologie chirurgicale au collège des médecins et chirurgiens de New-York, a eu la politesse de nous adresser une brochure dans laquelle nous lisons le discours qu'il prononça à la clôture du semestre d'hiver, en présence des nombreux élèves auxquels on a accordé le diplôme. Nous devons lui témoigner publiquement la satisfaction que nous avons éprouvée en parcourant cette intéressante adresse: quelques